

Communiqué de Presse

Promouvoir l'information et développer des synergies entre la Mutuelle d'Action Sociale des Finances Publiques (MASFIP) et l'Association des Paralysés de France sur les actions de prévention et d'éducation pour la santé, tel est le sens de la convention de partenariat signée le 20 octobre 2015, entre Thibault Lemagnant, directeur de l'APF Eure et Jacky Lesueur, Président de la Masfip Eure, dans le prolongement de la démarche partenariale engagée dans le département par la MASFIP. (*)

Sur la base de valeurs partagées, les co-signataires de ladite convention entendent développer les actions et toutes les synergies visant à mieux sensibiliser les populations concernées dans les différents domaines de la prévention et de l'éducation pour la santé ou du soutien aux personnes en situation de handicap, par :

- la mise en commun des savoir-faire et des expériences pour mieux appréhender les besoins des populations concernées et développer toutes initiatives entrant dans le cadre des activités des signataires,
- des échanges d'information et de documentation à caractère général ou particulier, notamment en matière de prévention,
- l'utilisation optimale de tous les vecteurs de communication utiles,
- l'organisation de manifestations ou d'actions communes, conformes aux objectifs de la présente convention.

L'Association des Paralysés de France s'engage à accueillir dans les actions qu'elle peut mener, les personnes orientées par la MASFIP ainsi qu'à informer les populations concernées des actions de la MASFIP et à proposer de les mettre, en tant que de besoin, en relation avec celle-ci.

La MASFIP avec son réseau de militants et de conseillers mutualistes s'attachera à orienter ses adhérents et leurs familles vers l'Association des Paralysés de France. Elle apportera son soutien aux initiatives communes qui pourraient être décidées.

C'est dans un souci d'apporter toujours plus à ses adhérents que la MASFIP sollicite l'Association des Paralysés de France, afin de communiquer son expérience, son aide morale, et sortir ainsi les populations concernées de la méconnaissance ou de l'isolement.

Missions et actions de l'Association des Paralysés de France :

Dans le cadre du projet associatif, à l'échelon du département, la délégation a pour missions essentielles :

- L'accueil et le soutien actif des personnes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés et de leurs familles,
- La défense des droits des personnes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés et de leurs familles (accès à tout pour tous, compensation individualisée,...),
- La lutte contre les discriminations envers les personnes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés,
- La lutte contre l'isolement et le renforcement des liens entre tous les acteurs de l'association,
- Le relais des attentes : en organisant la communication, la représentation, la négociation, la revendication, en suscitant la création de nouveaux services, en favorisant l'implication des adhérents dans les instances décisionnelles,
- Le développement d'actions facilitant les projets des personnes et des groupes,
- La participation aux débats de société,
- Le développement du réseau APF pour renforcer son action.

Missions de la MASFIP :

Dans le cadre des activités qu'elle mène au titre de son action sociale et solidaire, et au-delà des aides et allocations traditionnelles, la MASFIP propose à ses adhérents un accompagnement plus personnalisé dans les différents cas de problème de santé, de situation de handicap, de détresse sociale ou familiale, d'accidents de la vie, de prévention, etc...

() la MASFIP résulte de la fusion de la Mutuelle du Trésor et de la Mutuelle des Agents de Impôts .*

Dans son approche partenariale , elle a déjà signé plusieurs conventions avec l'association Normandos , le Sessad Iris (PEP), le Pôle santé handicap de la Maison de la santé d'Evreux, la Commission Sport et Handicap et le CDOS de l'Eure, les Papillons Blancs...